

Coup de Proj'ecteur

N° 59

L'engagement du Conseil départemental
pour la vie associative et citoyenne

Bimestriel - Mai 2018

LA RICHESSE DES ASSOCIATIONS



L'engagement des bénévoles dans la vie des associations est souvent rapidement évoqué dans les politiques publiques. C'est pourquoi, le Département a lancé en avril une grande enquête auprès des responsables associa-

tifs du Val-de-Marne sur leur perception de la situation de l'association et le regard qu'ils portent sur leur engagement personnel.

La soirée départementale du 3 avril « Bénévole aujourd'hui, quels défis pour demain ? » a impulsé une dynamique pour approfondir un des sujets majeurs des associations : le renouvellement des bénévoles incluant celui des responsables associatifs. Le Département continuera à soutenir ces réflexions qui sont des questions d'avenir. Les associations favorisent l'épanouissement personnel et collectif. Elles sont des lieux d'apprentissage de la démocratie et de la vie citoyenne. Dans une société en recherche de sens, de cohésion sociale, le Département veut encourager plus que jamais l'action des associations et de tous les bénévoles qui les font vivre ! Vous êtes une richesse pour toute la société.

Christian Favier

Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Supprimer les départements,
c'est supprimer
des services utiles à tous

On dit non !

Signez la pétition sur valdemarne.fr

RENDEZ-VOUS

Une matinale pour l'organisation
d'événements associatifs.

À vos agendas ! p.4

L'AGENDA DE PROJ'AIDE

Des formations gratuites pour les associations val-de-marnaises.

Elles ont lieu au 27 rue Olof Palme à Créteil. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de Proj'aide en précisant les coordonnées de l'association et du participant à la formation.

Deux membres par association et par formation sont acceptés !

Les inscriptions s'ouvrent 6 semaines avant la date de la formation.

Inscriptions : Par téléphone au 01 49 56 85 37

Par courriel à projaide@valdemarne94.fr

Sur le site Internet <http://projaide.valdemarne.fr/inscriptions-aux-formations>

MAI

Mardi 15 mai 2018
(9h30-17h)

Construire un projet
avec méthodologie

Jeudi 17 mai 2018
(18h-21h)

Rechercher des financements
pour un projet de solidarité
internationale

Jeudi 24 mai 2018
(9h30-17h)

Rémunérer un intervenant

Samedi 26 mai 2018
(9h30-12h30)

Réussir une assemblée
générale

Mardi 29 mai 2018
(18h-21h)

Le projet associatif, un
outil pour dynamiser son
association

Mercredi 13 juin 2018
(9h30-17h)

Organiser une recherche
de financements publics
et privés

Jeudi 14 juin 2018
(9h30-17h)

Concevoir un site Internet pour
son association

Mardi 19 juin 2018
(9h30-17h)

Animer une équipe de
bénévoles

Mercredi 20 juin 2018
(18h-21h)

Concevoir un site Internet pour
son association :
mise en pratique

JUIN

Samedi 9 juin 2018
(9h30-12h30)

Etre membre du bureau :
rôles et responsabilités

Mardi 12 juin 2018
(18h-21h)

Développer sa
communication :
mise en pratique

- vie pratique
- communication
- gestion financière
- formations en partenariat
- ressources humaines

ARRÊT SUR IMAGE



Une soirée chaleureuse et le lancement d'une grande enquête

Nous étions une centaine, le 3 avril dernier, pour la soirée Proj'aide « *Etre bénévole aujourd'hui, quels défis pour demain ?* ». Les temps forts de la soirée ? Un débat passionnant sur le devenir des associations, des ateliers d'échanges de pratiques instructifs et le lancement de l'enquête Proj'aide/Recherches et solidarités sur la vie associative en Val-de-Marne !

ZOOM SUR...

«Etre bénévole aujourd'hui, quels défis pour demain ?»,

La table ronde qui s'est tenue le 3 avril dernier, a réuni les associations du Mouvement associatif, Astérya et Recherches et solidarités. Retour sur leurs échanges.

ETAT ET ASSOCIATIONS, UN « ÉTERNEL RECOMMENCEMENT » ?

À chaque nouveau gouvernement, les militants associatifs ont le sentiment de devoir réexpliquer ce que sont les associations, leur rôle, leurs besoins... Les récentes baisses de crédits aux collectivités, la baisse des emplois aidés, ou encore la disparition de la réserve parlementaire, sont autant de moyens d'intervention qui ont disparu brutalement pour les associations, qui déplorent une absence de concertation et de réflexion commune. Cependant, une nouvelle séquence de travail a été lancée le 13 décembre dernier avec le gouvernement. Différentes pistes d'amélioration et questions ont été évoquées, comme la réactivation de la charte des engagements réciproques entre associations et Etat.

MODÈLE ÉCONOMIQUE : LES ASSOCIATIONS AUSSI SONT CONCERNÉES

La baisse des subventions, mais aussi le développement des appels à projets et la mise en concurrence avec le secteur marchand, ont poussé les associations à développer un véritable modèle économique. Par ailleurs pour rappel, si

les 20 000 associations que compte le Val-de-Marne ont pour principale ressource le bénévolat, elles emploient également 30 000 personnes, ce qui représente un enjeu économique non négligeable.

L'émergence du salariat, de la notion de business plan social, annonce pour certain la fin du fait associatif. Mais ceci est à relativiser, plus de sérieux ne veut pas dire moins d'associatif. Les associations insufflent aussi leur « esprit » à la logique de marché, à l'inverse du secteur marchand, qui ne se concentre que sur le public solvable.

BÉNÉVOLAT ET RECONNAISSANCE, LE GRAND DÉFI DE DEMAIN

La question du bénévolat est le premier sujet d'inquiétude des responsables associatifs. Le constat est posé depuis longtemps : les Français s'engagent toujours, mais le bénévolat « traditionnel » entre en concurrence avec des formes plus souples telles que les initiatives citoyennes (collectifs informels, mouvements solidaires spontanés...) et c'est particulièrement vrai chez les jeunes. Pour répondre à cette « envie d'engagement », il est nécessaire pour les asso-

ASTUCE

Associations de Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine, rendez-vous les 23 et 28 mai. Au programme : « L'assemblée générale » et « Le projet associatif ». Pour les bénévoles de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Le Plessis-Trévis, les 12 et 19 juin seront consacrés à « La méthodologie de projet ». Inscriptions : 01 49 56 85 37 ou projaide@valdemarne.fr

ciations de repenser une organisation qui laisse plus de liberté. Le bénévole d'aujourd'hui veut être efficace et a envie de réussir, pas seulement de donner de son temps. Un signe révélateur ? La formation des bénévoles se développe de plus en plus.

Enfin, 80% des Français ont une bonne image des associations, mais ils sont 45% à adhérer à l'une d'entre elles, et enfin seulement 20% font des dons. Le challenge, de taille, est de parvenir à ce que le rôle des associations soit davantage connu et reconnu.

Dirigeants et bénévoles associatifs Val-de-Marnais, nous savons que vous avez également des besoins, des craintes, mais aussi des aspirations !

C'est la raison pour laquelle le Département du Val-de-Marne et Recherches et Solidarités lancent une grande enquête.

Vous souhaitez partager votre expérience ?

Rendez-vous sur le site de Proj'aide

Tenir sa comptabilité dans les règles

Les associations doivent, par souci de bonne gestion et de transparence démocratique, tenir une comptabilité.

Pourquoi tenir une comptabilité ?

Tenir une comptabilité a deux grands objectifs. Il s'agit d'une part de suivre les recettes et dépenses de l'association, et d'autre part, de rendre des comptes aux adhérents, partenaires et éventuels financeurs.

La plupart des associations tiennent une « comptabilité d'engagement », mais souvent, les associations à petit budget se tournent vers la « comptabilité de trésorerie », plus simple d'utilisation.

Comment tenir une comptabilité ?

Un journal doit recenser toutes

les dépenses et recettes, mois par mois.

Une bonne tenue du journal et un logiciel adapté permettent de présenter facilement le **bilan et le compte de résultat**, document qui récapitule les dépenses et les recettes et indique l'excédent ou le déficit de l'année.

N'oubliez pas les délais suivants :

- Arrêté des comptes annuels dans le délai de 3 mois suivant la clôture de l'exercice

- Tenue de l'Assemblée Générale dans le délai de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

<http://www.associations.gouv.fr/119-comptabilite-association.html>

EN SAVOIR PLUS...

Quand doit-on publier les comptes au Journal officiel?

En fonction de leur budget et de la provenance des ressources les associations doivent publier leurs comptes au Journal Officiel.

Sont concernés :

- Les associations et fondations recevant des subventions publiques pour un montant global supérieur à 153 000 euros.
- Les associations et fondations reconnues d'intérêt général et ayant reçu des dons, des particuliers ou des entreprises, pour un montant supérieur à 153 000 euros.
- Les fonds de dotation doivent établir et déposer des comptes pour chaque exercice social.

Quelle est la procédure à suivre?

Le JOAFE propose un service en ligne, et payant. Pour s'inscrire, munissez-vous de votre numéro de Siren et d'un mot de passe.

Lien vers le JOAFE :

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/diffuser-les-comptes-annuels.html>

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Karima HAJOU
Présidente de l'association Contes et moi - Ivry-sur-Seine

« Quand on décide de créer une association, c'est une grande joie. Mais rapidement, on se rend compte qu'il y a plein de choses à gérer pour lesquelles on n'est absolument pas préparé : l'administration, la comptabilité, les relations avec les partenaires... en plus des projets !

Pour mon association, j'ai commencé à tenir une comptabilité un peu artisanale mais j'ai vite réalisé que ça n'allait pas. J'ai décidé de prendre la question à bras-le-corps. Il a fallu reprendre la comptabilité depuis la création de l'association l'année passée. Je suis patiente mais j'ai eu de grands moments de découragement. Étant dans l'incapacité de me déplacer, j'ai été parfaitement accompagnée et « formée » au téléphone par Proj'aide.

On m'a conseillé d'utiliser l'outil « Olga ». C'est un outil, simple et agréable. Depuis, c'est génial ! Il faut être très rigoureuse et rentrer les dépenses et les ressources régulièrement. Mais quel soulagement ! »



Marie DOUE
Présidente de l'association Metishima

« Notre association existe depuis 2006 et jusqu'à maintenant on tenait nos comptes sur un fichier Word. Quand j'ai voulu répondre à des appels à projets ou faire des demandes de subvention, on nous a fait comprendre que la façon de présenter notre comptabilité et le budget prévisionnel n'était pas conforme. Il nous a alors semblé essentiel de nous mettre « d'équerre ». Je suis venue en formation à Proj'aide. L'intervenant était très bien et savait se mettre à la place des novices. Avec les études de cas qui ont été faites, ça a été assez simple de comprendre et de mettre ensuite en pratique les apprentissages surtout dans notre association car nous sommes une petite structure avec peu de flux financiers. Il y a encore des zones d'ombres mais pour ça, je vois avec ma conseillère technique à Proj'aide.

Les avantages, maintenant, c'est qu'on peut aller vers des financeurs en ayant une bonne vision de nos besoins et un argumentaire financier beaucoup plus solide ».

AUTOUR DE VOUS

Les Tiers-lieux

Café associatif, potager communautaire, co-working, repair'café, fablab... Bienvenue dans les Tiers-lieux, ces espaces de rencontres entre personnes qui n'ont pas forcément vocation à se croiser !

Le Tiers-lieu se définit comme un espace d'échange, d'utilisation et de mutualisation de ressources au service de projets individuels et collectifs.

Son objectif principal est d'émanciper les individus qui le fréquentent.

Il s'appuie sur un projet collectif, et permet de faire émerger des projets individuels. Les citoyens/usagers ont toute liberté pour proposer des actions ou des services. La condition de réussite ? Agir, ne pas attendre que d'autres le fassent à notre place, donner de l'énergie et faire vivre le lieu au quotidien !

On passe ici de consommateur à acteur.

Il fonctionne de manière ouverte et participative, afin que chacun puisse trouver sa place en proposant et en agissant.

Il s'ancre en général sur un territoire et aura donc sa propre personnalité, tenant compte des ressources locales existantes et des besoins repérés. Cette proximité permet de développer des initiatives où les voisins sont invités à participer !

Il ressemble à une ressourcerie ou à un centre social, mais pas tout à fait. Dans un Tiers-lieu, les ressources (matérielles, intellec-



tuelles, financières) sont mises en commun, mais aussi co-crées par les membres. En outre, il s'agit d'un espace laissant la place à l'imagination, en perpétuelle évolution en fonction des idées portées par le collectif, ou une partie du collectif.

Pour Movilab, « un Tiers-lieu ne se définit pas par ce que l'on dit mais par ce que l'on en fait ! »

Pour en savoir plus :
<http://movilab.org/index.php?title=Accueil>
<http://suisjeuntierslieu.tiers-lieux.be/>

RENDEZ-VOUS

Une matinale pour l'organisation d'événements associatifs

En partenariat avec la Direction de la Logistique du Conseil départemental, le service Proj'aide propose une Matinale sur les questions liées à la sécurité et à la sûreté des manifestations publiques.

En effet, de nombreuses initiatives sont organisées par les associations dans un établissement recevant du public, une salle municipale, un gymnase mais également à l'extérieur.

Pour préparer un colloque, une fête de l'association, un spectacle ou bien un concert, un certain nombre de points de sécurité doivent être respectés. C'est pourquoi le Département vous propose une Matinale :

Vendredi 25 mai de 9h30 à 11h30

Centre culturel
Ferme du Grand Val
27, rue du Grand Val
94370 Sucy-en-Brie

Cette rencontre vous permettra de poser toutes les questions sur les aspects de sécurité incendie, sur les réglementations à respecter pour tout organisateur d'initiatives publiques : capacité d'accueil pour les établissements recevant du public (ERP), appareillages électriques, issues de secours, conditions à respecter en cas de restauration, organisation des secours...

Autant de points de vigilance et d'obligations à respecter pour assurer le succès d'une manifestation.



DERNIÈRE MINUTE !

Des formations au début de l'été !

Le service Proj'aide propose la première semaine de juillet des formations qui ont connu le plus de succès pendant l'année 2017/2018. Aussi, pas moins de cinq formations sont programmées :

- **Lundi 2 juillet de 14h à 17h :**
Créer une association
- **Mardi 3 juillet de 9h30 à 17h :** Construire un projet avec méthodologie
- **Mercredi 4 juillet de 14h à 17h :**
Établir un budget prévisionnel
- **Judi 5 juillet de 14h à 17h :**
Les bases de la comptabilité
- **Vendredi 6 juillet de 9h30 à 17h :**
Les réseaux sociaux

Ces formations sont indépendantes en fonction de vos besoins.

Les inscriptions se font par téléphone au 01 49 56 85 37 ou par le formulaire de contact :

<http://proj'aide.valdemarne.fr/inscription-aux-formations>

Retrouvez l'actualité des associations val-de-marnaises sur
<http://proj'aide.valdemarne.fr>

Renseignements et abonnement

Tél. : 01 49 56 85 37

Fax : 01 79 86 15 09

Courriel : proj'aide@valdemarne.fr

Site : <http://proj'aide.valdemarne.fr>

Adresse :

Conseil départemental du Val-de-Marne
Proj'aide, Immeuble Thalès
27, rue Olof-Palme - 94000 CRÉTEIL

Proj'aide